

**MAIRIE DE LES MAZURES**

Rue Martin Marthe

08500 LES MAZURES

☎ : 03.24.40.10.94

Fax : 03.24.40.41.88

Email : Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr**PROCES - VERBAL**

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

05 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 05 Avril, à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du 30 Mars, sous la présidence de Madame Elisabeth BONILLO-DERAM, Maire.

PRESENTS (11) :

Mmes BONILLO DERAM Elisabeth, DA SILVA MANQUILLET Loetitia, MM. BONILLO Jean-Pierre, BRIOUX Thierry, DIDIER Benoît, FRANCOIS Martial, LANDZWOJCZAK Edouard, PAPILLIER Bernard, PERIGNON Claude, ROGISSART Hervé et NOIZET Alexandre.

EXCUSES AVEC PROCURATION (3) : M. GONCALVES Philippe à M. PERIGNON Claude, Mme HUMIECKI Anne à Mme DA SILVA MANQUILLET Loetitia, M. BITAM Ali à Mme BONILLO DERAM Elisabeth.

<i>Nombre de membres en exercice :</i>	<i>14</i>
<i>Nombre de membres présents :</i>	<i>11</i>
<i>Absents excusés ayant donné procuration :</i>	<i>03</i>
<i>Absents excusés :</i>	<i>00</i>
<i>Absents non excusés :</i>	<i>00</i>
Nombre de votants :	14

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PERIGNON Claude est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 05 Février 2018, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

XII. Comptes Administratifs 2017 de la Commune et du service Assainissement :

Au préalable, les membres de la commission des finances se sont réunis le Lundi 13 Mars 2017 et ont été destinataires des documents comptables 2017. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée la situation de la Commune d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

Dépenses

Recettes

Investissement		Fonctionnement	
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2016	326 975,62 €	002 : Excédents reportés 2016 :	552 139,90 €
16 : Emprunts Capital :	150 907,52 €	013 : Atténuations de charges :	2 928,05 €
040 : Opérations patrimoniales :	7 406,38 €	70 : Produits des services :	147 504,96 €
041 : Opérations patrimoniales :	1 744,85 €	73 : Impôts et taxes :	1 620 509,00 €
20 : Immobilisations Incorporelles :	3 416,74 €	74 : Dotations, Participations :	128 723,96 €
204 : Subventions d'équipements	7 000,00 €	75 : Autres produits de gestion Courante :	63 292,49 €
21 : Immobilisations corporelles :	167 085,53 €	76 : Produits financiers :	0 €
23 : Immobilisations en Cours :	469 160,61 €	77 : Produits exceptionnels :	16 584,22 €
Total :	1 133 697,25 €	Total :	2 531 682,58 €
Fonctionnement		Investissement	
011 : Charges à caractère Général :	559 065,55 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €
012 : Charge de Personnel :	619 624,40 €	10 : Dotations, fonds divers Et réserves :	144 486,43 €
014 : Atténuation de produits :	25 119,00 €	1068 : Excédents capitalisés :	506 581,99 €
65 : Autres charges de gestion Courante :	425 406,47 €	13 : Subventions d'investissement :	50 085,02 €
66 : Charges Financières :	21 487,88 €	16 : Emprunts et dettes Assimilées	1 000 000,00 €
67 : Charges Exceptionnelles :	1 350,00 €	040 : Immo. Corporelles :	15 564,38 €
042 : Opération d'ordre de transfert Entre sections :	15 564,38 €	041 : Immo. Incorporelles :	1 744,85 €
Total	1 667 617,68 €	Total :	1 718 462,67 €

Investissement :

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à **797 570,40€**. Ces opérations sont détaillées dans les chapitres 16, 20,204, 21 et 23.

Au chapitre 16 sont imputés les remboursements des emprunts pour un montant total de **150 907,52 €**.

Au chapitre 040, les **7 406,36 €** concernent la différence de valeurs pour les sorties d'actif.

Au chapitre 41, les **1 744,85 €** concernent la régularisation des écritures comptables.

Au chapitre 20 figurent les immobilisations incorporelles, essentiellement des frais concernant les brevets et droits informatiques et les annonces légales des marchés publics pour un montant total de **3 416,74 €**.

Au chapitre 204 pour les subventions d'équipements pour un montant de **7 000 € (subvention AMEL)**.

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles s'élèvent à **167 085,53 €**. Elles se sont réparties de la manière suivante : frais de notaires, travaux forestiers, réseau informatique de l'école, nouveau columbarium et caves urnes, réfection du mur intérieur de l'église, éclairage public du Chemin de la Grande Terre, coffrets électriques place de la Persévérance, viabilisation de terrains à bâtir, outillage et petit équipement mis à la disposition du service technique pour l'entretien de la Commune, chaudières logements communaux.

Au chapitre 23, les immobilisations en cours s'élèvent à **469 160,61 €**. Une part importante a été consacrée aux travaux pour l'aménagement de la salle multisports, la bibliothèque ainsi que la Route Forestière de La Havetière et autres.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 718 462,67 €.

Au chapitre 10 pour un total de **144 486,43 €** figurent notamment les dotations et fonds versés soit au titre de la TVA récupérée sur les investissements pour un montant de **139 133 €**, de la taxe d'aménagement pour un montant total de **5 353,43 €**.

Au compte 1068 se trouve l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent de **506 581,99 €**.

Au chapitre 13, **50 085,02 €** sont imputées les subventions d'investissement versées par le Département et les syndicats auxquels la Commune adhère.

Au chapitre 16 figure les emprunts et dettes pour un montant de **1 000 000 € (emprunt pour programmation travaux pluriannuels)**.

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de **5 758 €** ainsi la différence de valeurs pour les sorties d'actif pour **9 806,38 €**

Au chapitre 041 se trouvent la régularisation des écritures comptables pour **1 744,85 €**.

Fonctionnement :

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2017. **Le montant total en dépenses s'élève à 1 667 617,68 €.**

Au chapitre 011 d'un montant **559 065,55 €** sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 012 figurent toutes les dépenses de personnel chargées, c'est-à-dire le montant des salaires versés et toutes les cotisations y afférentes pour un montant global de **619 624,40 €**.

Au chapitre 042, on trouve la somme de **15 564,38 €** qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des études et documents d'urbanisme).

Au chapitre 014, les **25 119 €** correspondent au prélèvement IRFP.

Au chapitre 65 d'un montant total de **425 406,47 €** sont imputées les indemnités des Elus, celles des Adjointes ainsi que les cotisations sociales et de retraite, la contribution de la Commune au S.D.I.S. (**40 310,75 €**) et enfin les contributions diverses et subventions versées aux associations (**364 160,43 €**).

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de **21 487,88 €**.

Au chapitre 67, les intérêts charges exceptionnelles pour un montant total de **1 350 €** (récompenses maisons fleuries et illuminations de Noël).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 1 322 979,22 €.

Au chapitre 013 sont imputées des sommes pour un montant total de **2 928,05 €** qui viennent en atténuation de charges et qui concernent le remboursement des indemnités de maladie versées au personnel (CPAM).

Au chapitre 70 pour **147 504,96 €** figurent tous les produits relatifs aux coupes de bois, concessions cimetière, les prestations de services et redevances ainsi que les diverses activités.

Au chapitre 73 d'un montant de **1 620 509 €** les impôts perçus par la Commune, les attributions de compensation, les sommes versées par le fonds national de garantie individuel pour remplacer la Taxe Professionnelle et diverses taxes (pylônes électriques).

Au chapitre 74 d'un montant total de 128 723,96 € figurent le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement sur l'entretien des bâtiments publics communaux et de la voirie, les participations de l'Etat pour nos contrats aidés ainsi que nos différents partenaires.

Au chapitre 75, autres produits de gestion courante pour 63 292,49 € figurent notamment les revenus liés à la location des logements communaux et des salles.

Enfin au chapitre 77 pour 9 177,84 € sont repris les produits exceptionnels qui concernent essentiellement les remboursements des sinistres.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (recettes –dépenses) s'élève donc à 311 925 €.

Avec le report de 2016 le résultat s'élève à 864 064,90 €.

L'excédent de la section d'investissement 2017 s'élève à 584 765,42 €.

Le résultat de clôture au 31 Décembre 2017 est donc de 1 448 830,32 €.

Mis au vote par M. LANDZWOJCZAK Edouard, Conseiller Municipal (Madame le Maire s'étant au préalable retirée de l'assemblée), le Compte Administratif 2017 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Au préalable, les membres de la commission des finances se sont réunis le Lundi 13 Mars 2017 et ont été destinataires des documents comptables 2017. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée la situation du service de l'Assainissement d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

Dépenses

Recettes

Investissement			
16 : Emprunts Capital :	15 175,95 €	001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2016	19 933,05 €
040 : Opérations patrimoniales :	26 623,00 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	0 €
21 : Immobilisations corporelles :	5 639,39 €	16 : Emprunts et dettes Assimilées	/
23 : Immobilisations en Cours :	/	040 : Opération transfert entre sections :	60 000,00 €
Total :	47 438,34 €	Total :	79 933,05 €
Fonctionnement			
011 : Charges à caractère Général :	43 027,35 €	002 : Excédents reportés 2016 :	1 721,44 €
012 : Charge de Personnel :	/	70 : Prestations de services :	16 789,53 €
66 : Charges Financières :	16 179,64 €	74 : Subventions d'Exploitation :	60 000,00 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :	60 000,00 €	75 : Autres produits de gestion Courante :	5 290,00 €
Total	119 206,99 €	042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections :	26 623,00 €
		Total :	110 423,97 €

Investissement :

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à 20 815,34 €. Ces opérations sont détaillées dans les chapitres 16 et 21.

Au chapitre 16 sont imputés les remboursements des emprunts pour un montant total de 15 175,95 €.

Au chapitre 040, les **26 623,00 €** concernent les amortissements des subventions perçues.

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles s'élèvent à **5 639,39 €**. Elles se sont réparties de la manière suivante : matériel d'équipement et viabilisation parcelle.

Les recettes d'investissement s'élèvent 79 933,05 €.

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de **60 000 €**.

A l'article 001 est reporté l'excédent 2016 pour **19 933,05 €**.

Fonctionnement :

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2017. **Le montant total en dépenses s'élève à 119 206,99 €.**

Au chapitre 011 d'un montant **16 789,53 €** sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de **16 179,64 €**.

Au chapitre 042, on trouve la somme de **60 000 €** qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des immobilisations).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 108 702,53 €.

Au chapitre 70 pour **16 789,53 €** figurent tous le produit de la redevance d'assainissement.

Au chapitre 74 d'un montant total de **60 000 €** figurent la subvention d'exploitation du budget général de la Commune.

Au chapitre 75, autres produits de gestion courante pour **5 290 €** figurent notamment le remboursement de la TVA ainsi que la prime de l'Agence de Bassin Rhin Meuse.

Au chapitre 042, on trouve la somme de **26 623 €** qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en dépenses à la section d'investissement (amortissements des subventions perçues).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (recettes –dépenses) s'élève donc à - 10 504,46 €.

Avec le report de 2016 le résultat s'élève à – 8 783,02 €.

L'excédent de la section d'investissement 2017 s'élève à 32 494,71 €.

Le résultat de clôture au 31 Décembre 2017 est donc de 23 711,69 €.

Mis au vote par M. LANDZWOJCZAK Edouard, Conseiller Municipal (Madame le Maire s'étant au préalable retirée de l'assemblée), le Compte Administratif 2017 de la Commune est adopté à l'unanimité.

XIII. Comptes de Gestion du Trésorier :

Les Comptes de Gestion 2017 de la Commune et du service de l'assainissement établis par la Trésorière de RENWEZ, également examinés lors de la Commission des Finances du 13 Mars 2018, sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2017 respectifs présentés précédemment.

Mis au vote par Madame le Maire, ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

XIV. Affectation des résultats 2017 de la Commune et du Service Assainissement :

*** Commune :** Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, Constatant le Compte Administratif 2017 faisant apparaître :

- Un excédent d'investissement de	584 765,42 €
- Solde des restes à réaliser de	200 000,00 €
- Un excédent de fonctionnement de	864 064,90 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 31.12.2016 :	552 139,90 €

Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2017 :	311 925,00 €
Excédent de Fonctionnement cumulé :	864 064,90 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivante :

Compte 001 : excédent d'investissement reporté	584 765,42 €
Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé	/
Compte 002 : Excédent de Fonctionnement reporté	864 064,90 €.

*** Assainissement :** Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, Constatant le Compte Administratif 2017 faisant apparaître :

- Un excédent d'investissement de	32 494,71 €
- Solde des restes à réaliser de	/
- Un déficit de fonctionnement de	- 8 783,02 €
Excédent de Fonctionnement reporté au 31.12.2016 :	1 721,44 €
Déficit de Fonctionnement de l'exercice 2017 :	10 504,46 €
Excédent de Fonctionnement cumulé :	- 8 783,02 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivante :

Compte 001 : excédent d'investissement reporté	32.494,71 €
Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé	/
Compte 002 : Déficit de Fonctionnement reporté	- 8.783,02 €.

XV. Fiscalité Locale 2018 :

La Commission des Finances, réunie le 12 Mars dernier, propose à l'assemblée de maintenir les mêmes taux qu'en 2017 (et 2015) pour l'année 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux 2018 comme suit :

Taxe d'habitation :	8,48 %
Foncier bâti :	16,96 %
Foncier non bâti :	28,27 %.

XVI. Taxe d'assainissement 2018 :

Pour l'année 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la taxe d'assainissement à 0,80 € par m³ concernant la part communale facturée aux abonnés (0,70 € en 2017).

XVII. Programme de travaux forêt 2018 et état d'Assiette 2018 (ONF) :

Programme de Travaux 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la programmation d'actions 2018 pour un montant de 25 595,00 € HT en section Investissement et 12 638,00 € HT en section de Fonctionnement. Madame le Maire est autorisé à signer les différentes pièces à intervenir.

Etat d'assiette 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à l'état d'assiette 2018 la parcelle 23, les houppiers des parcelles 34, 35, 36 et 37 ainsi la coupe rase des merisiers parcelle 41 pour les besoins de l'affouage.

Garants des coupes : MM. ROGISSART Hervé, DIDIER Benoît, FRANCOIS Martial et PAPIILLIER Bernard sont nommés, à l'unanimité, garants de coupes de bois pour l'année 2018-2019.

XVIII. Budgets Primitifs 2018 de la Commune et du service Assainissement :

Madame Elisabeth BONILLO DERAM, Maire, suite à la Commission des Finances du 22 Mars dernier, propose à l'assemblée les Budgets Primitifs 2018.

Commune : Pour la section de fonctionnement, le réalisé 2017 a été adapté pour cet exercice en fonction des éléments connus à ce jour, à savoir un total de 2 768 000 €. Concernant la section d'investissement, celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 1 848 000 €, avec une programmation de travaux 2018 de 1 420 129 €.

Mis au vote, le Budget Primitif 2018, équilibré en dépenses et recettes à 2 768 000 € en section de fonctionnement et à 1 848 000 € en section d'investissement, est voté à l'unanimité.

Service Assainissement : Pour la section de fonctionnement, le réalisé 2017 a été adapté pour cet exercice en fonction des éléments connus à ce jour, à savoir un total de 143 000 €. Concernant la section d'investissement, celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 280 000 €, avec une programmation de travaux 2018 de 238 177 €.

Mis au vote, le Budget Primitif 2018, équilibré en dépenses et recettes à 143 000 € en section de fonctionnement et à 280 000 € en section d'investissement, est voté à l'unanimité.

XIX. Aménagement d'une Bibliothèque (Avenants) :

1. Avenant marché Aménagement Bibliothèque lot 02 Charpente

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise FACON BOIS de LA FRANCHEVILLE pour le lot n° 02 Charpente,

Décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 01 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise sus-nommée dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : Aménagement d'une Bibliothèque 5bis place de la Fontinette 08500 LES MAZURES.

Lot n° 02 : Charpente Attributaire : Entreprise FACON BOIS de LA FRANCHEVILLE 08000, Marché initial de : 13 385,00 € HT du 20 Septembre 2017

Avenant n° 01 : + 1 814,25 € HT

Nouveau montant du marché : 15 199,25 € HT.

Objet : Travaux en plus :

* A la demande du Maître d'Ouvrage et pour des raisons techniques, dépose ponctuelle du plancher existant abimé, fourniture et pose d'un plancher neuf.

Les autres clauses générales du marché ne subissent aucun changement.

Madame le Maire est autorisé à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

2. Avenant marché Aménagement Bibliothèque lot 07 Cloisons – Plafonds - Isolation

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise FACON BOIS de LA FRANCHEVILLE pour le lot n° 07 Cloisons – Plafonds - Isolation,

Décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 01 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise sus-nommée dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : Aménagement d'une Bibliothèque 5 bis place de la Fontinette 08500 LES MAZURES.

Lot n° 07 : Cloisons – Plafonds - Isolation Attributaire : Entreprise FACON BOIS de LA FRANCHEVILLE 08000,

Marché initial de : 10.000,00 € HT du 20 Septembre 2017

Avenant n° 01 : + 972,50 € HT

Nouveau montant du marché : 10 972,50 € HT.

Objet : Travaux en plus :

* Pour des raisons techniques, réalisation de cloisons neuves pour l'espace multimédia et descente de la cave.

Les autres clauses générales du marché ne subissent aucun changement.

Madame le Maire est autorisé à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

3. Avenant marché Aménagement Bibliothèque lot 08 Electricité – Alarme - VMC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise SOKELEC de WADELINCOURT 08200 pour le lot n° 08 Electricité – Alarme - VMC,

Décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 01 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise susnommée dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : Aménagement d'une Bibliothèque 5 bis place de la Fontinette 08500 LES MAZURES.

**Lot n° 08 : Electricité – Alarme - VMC Attributaire : Entreprise SOKELEC de WADELINCOURT 08200,
Marché initial de : 8 653,75 € HT du 20 Septembre 2017**

**Avenant n° 01 : + 557,00 € HT
Nouveau montant du marché : 9 210,75 € HT.**

Objet : Travaux en moins :

* Suppression d'une colonne avec poste de travail (modification de l'implantation de la banque d'accueil)

* Suppression d'un simple allumage en cave

* Suppression d'un simple allumage au tableau pour 6 points lumineux (a la demande du Maître d'Ouvrage, fourniture et pose d'un point lumineux supplémentaire)

Soit un montant total de – 513,00 € HT

Travaux en plus : A la demande du Maître d'Ouvrage, suite à la modification de l'implantation du mobilier ou pour raison technique :

* Fourniture et pose d'une colonnette avec poste de travail,

* Fourniture et pose d'un SA avec 2 points lumineux en cave, compris la fourniture d'un luminaire supplémentaire,

* Fourniture et pose d'un SA avec commande au tableau pour 7 points lumineux compris la fourniture d'un spot led encastré

* Fourniture d'une sortie de VMC supplémentaire et d'une gaine rigide pour raccord sur existant

* Fourniture d'un câble d'alimentation entre le coffret et le tableau, compris interrupteur en tête sur tableau

Soit un montant total HT de + 1 070,00 € HT

Les autres clauses générales du marché ne subissent aucun changement.

Madame le Maire est autorisé à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

4. Avenant marché Aménagement Bibliothèque lot 06 Menuiseries intérieures bois

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise BULCOURT AUBRY de TOURNES 08090 pour le lot n° 06 Menuiseries intérieures bois,

Décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 01 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise susnommée dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : Aménagement d'une Bibliothèque 5 bis place de la Fontinette 08500 LES MAZURES.

Lot n° 06 : Menuiseries intérieures bois Attributaire : Entreprise BULCOURT AUBRY de TOURNES 08090,

Marché initial de : 11 693,70 € HT du 20 Septembre 2017

**Avenant n° 01 : 0,00 € HT
Nouveau montant du marché : 11 693,70 € HT.**

Objet : Travaux en moins :

* fourniture et pose de plinthes crémaillère,

* fourniture et pose de trappes de visite,

* fourniture et pose d'une trappe encastrable,

* réalisation de mobilier (étagères sous escalier et meuble de rangement),

Soit un montant total HT de – 2 349,35 €

Travaux en plus : à la demande de la commission d'appel d'offre :

* fabrication et pose d'un bas à Bdde 0.60 X 0.60 supplémentaire

* fabrication et pose de tablette en médium

* application de 3 couches de vernis mat sur le mobilier et les tablettes

Soit un montant total HT de + 2 349,35 €

Les autres clauses générales du marché ne subissent aucun changement.

Madame le Maire est autorisé à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

5. Avenant marché Aménagement Bibliothèque lot 01 Gros-œuvre

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise BRUNSON de MANRE 08400 pour le lot n° 01 Gros-œuvre

Décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 02 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise susnommée dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : Aménagement d'une Bibliothèque 5 bis place de la Fontinette 08500 LES MAZURES.

Lot n° 01 : Menuiseries intérieures bois Attributaire : Entreprise BRUNSON de MANRE 08400,

Marché initial de : 27 187,60 € HT du 20 Septembre 2017

Marché avec avenant 01 : 25 006,40 € HT du 11 Décembre 2017 (- 2 181,20 € HT)

Avenant n° 02 : + 2 181,20 € HT

Nouveau montant du marché : 27 187,60 € HT.

Objet : Travaux en plus :

* protection des menuiseries en PVC

* piochage des joints périphériques partiel autour des menuiseries

* découpe des appuis de fenêtres existants

* calfeutrement des menuiseries côté route, compris reprise du linteau de porte

* pose de pierres bleues (appuis de fenêtres rue Martin Marthe)

Soit un montant total HT de + 2 181,20 €

Les autres clauses générales du marché ne subissent aucun changement.

Madame le Maire est autorisé à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

6. Demande de subvention :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'équiper la bibliothèque en mobilier et matériel informatique. Le coût de cette acquisition s'élève à :

- Mobilier : 7 984,22 € HT

- Matériel Informatique : 1 666,08 € HT

Madame le Maire est chargée de demander toutes subventions auprès de la DRAC.

XX. Route Forestière de la Havetière (Avenant) :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché conclu avec Entreprise STP de la Vence de CHAMPIGNEUL SUR VENCE 08430 pour le marché de création d'une route forestière de la Havetière,

Décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 01 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise susnommée dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : création d'une route forestière de la Havetière 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES.

Entreprise attributaire : Entreprise STP de la Vence de CHAMPIGNEUL SUR VENCE 08430,

Marché initial de : 82 674,01 € HT du 26 Juillet 2016

Avenant n° 01 : + 7 788,02 € HT

Nouveau montant du marché : 90 462,03 € HT.

Objet : Travaux en plus :

* Pour des raisons techniques, un complément d'empierrement est demandé à l'entreprise

Les autres clauses générales du marché ne subissent aucun changement.

Madame le Maire est autorisé à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

XXI. Aménagement de Voirie et Parking Rue du Blocus (Avenant mission maîtrise d'œuvre) :

Le Conseil Municipal a décidé l'aménagement de la voirie ainsi qu'un parking Rue du Blocus. Afin d'entreprendre les travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet DUMAY de SEDAN pour un montant HT de 6 000 €. Madame le Maire est autorisé à signer les différentes pièces à intervenir.

XXII. Aménagement Maison des Services (attributions des Marchés) :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation concernant le marché de construction d'un bâtiment de services à la personne à Les Mazures.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché (11 lots) aux entreprises les mieux disantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition du Maire,

- **DECIDE** d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

•	Lot n°1 : VRD - Gros-Œuvre :	BRUNSON	121 373,37 € HT
•	Lot n°2 : Charpente :	PREUX	14 409,18 € HT
•	Lot n°3 : Couverture –bardage zinc:	LACAILLE et Fils	40 711,30 € HT
•	Lot n°4 : Serrurerie – menuiseries ext. :	SVF	25 175,82 € HT
•	Lot n°5 : Menuiserie Int. Bois :	CCG Isolation	11 208,50 € HT
•	Lot n°6 : Cloisons Plafonds Isolation	CCG Isolation	28 171,92 € HT
•	Lot n°7 : Electricité Informatique Alarme VMC :	CANTARELLI	12 741,00 € HT
•	Lot n°8 : Plomberie :	N.R.J.	8 486,60 € HT
•	Lot n°9 : Chauffage gaz :	SAREMICO	14 583,28 € HT
•	Lot n°10 : Revêtements sols - Carrelage :	CFB	13 481,49 € HT
•	Lot n°11 : Peinture :	NOIZET	8 244,37 € HT

soit un montant global du marché tous lots confondus et options retenues à **298 586,83 € HT.**

- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché.

XXIII. Aménagement de Voirie Gîtes aux Vieilles Forges :

Le Conseil Municipal a décidé la création de gîtes sur la parcelle dernièrement acquise aux Vieilles Forges. Dans un premier temps seront réalisés l'aménagement de la voirie et des parkings.

Suite à la consultation d'entreprises, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise TH. TP de THIS pour un montant de 45 328 € HT.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent à ce dossier.

XXIV. Transfert terrain communal dans le Domaine Public :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le classement dans le Domaine Public de la Commune les parcelles C 253, C 254 et C 252, 255 et 1877 en partie. Ce classement s'avère indispensable pour la construction de la Maison des Services ainsi que l'Aménagement de la Route de Revin (quartier des Hayettes).

XXV. Règlement du Cimetière :

Examiné par l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement du cimetière de la Commune de LES MAZURES. Ce document sera apposé à l'entrée du cimetière et diffusé à tous les demandeurs.

XXVI. Voyage des Anciens :

VOYAGE DE JUIN 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'offrir à tous les Mazurois, **en résidence principale**, nés en 1958 ou avant, ainsi qu'à leurs conjoints même âgés de moins de 60 ans, un voyage de 2 jours du 27 au 28 juin 2018 à destination de l'Alsace,

DECIDE de retenir les transports JACQUESON qui proposent le tarif suivant par personne :

Base 40-44 personnes : 427 €

Base 45-48 personnes : 427 € - 10 €

Base 35-39 personnes : 427 € + 15 €

Base 30-34 personnes : 427 € + 31 €

Base 25-29 personnes : 427 € + 59 €

Le supplément pour chambre particulière sera de 31 € (encaissé par la régie de recettes).

La facture intégrale sera payée par la Commune en fonction des inscriptions.

VOYAGE D'AOÛT 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'offrir à tous les Mazurois, **en résidence principale**, nés en 1958 ou avant, ainsi qu'à leurs conjoints même âgés de moins de 60 ans **un voyage d'1 journée à La Cassine à VENDRESSE, accessible et adapté aux plus anciens du village le 4 Août 2018.**

Ce voyage se fera avec le minibus de la Commune et celui du Centre Socio Culturel, il sera donc limité en nombre de personnes.

DECIDE de retenir les prestataires suivants : Association Culturelle du château de La Cassine, déjeuner au restaurant Le Pichet aux AYVELLES et le Pressoir Gourmand de WARCQ.

Les différentes factures seront payées par la Commune directement aux prestataires en fonction des inscriptions.

VOYAGE DE SEPTEMBRE 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'offrir à tous les Mazurois, **en résidence principale**, nés en 1958 ou avant, ainsi qu'à leurs conjoints même âgés de moins de 60 ans, un voyage d'une journée le 14 Septembre 2018 à PARIS.

DECIDE de retenir les transports JACQUESON qui proposent le tarif suivant:

Base 40-44 personnes : 264 €

Base 45-48 personnes : 264 € - 7 €

Base 35-39 personnes : 264 € + 10 €

Base 30-34 personnes : 264 € + 23 €

Base 25-29 personnes : 264 € + 42 €

DECIDE de fixer le prix du séjour à 274 € pour les personnes venant à titre payant (Base 35 personnes minimum). Ces séjours seront encaissés par la régie de recettes.

La facture intégrale sera payée par la Commune en fonction des inscriptions.

XXVII. Comice Agricole du 24 Juin 2018 :

La Commune, en partenariat avec Ardennes Génétique Elevage, a décidé d'organiser le Comice Agricole le Dimanche 24 Juin 2018 dans le quartier de la Zone Artisanale Bellevue. Afin de financer le programme des festivités de cette journée, des encarts publicitaires seront sollicités auprès de nos partenaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivant :

- 1/8 ^{ème} de page :	50 €
- 1/4 de page :	90 €
- 1/2 page :	200 €
- 1 page :	400 €.

Ces produits seront encaissés par la régie de recettes.

XXVIII. Cabaret Vert 2018 :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Les Mazures souhaite apporter une participation financière (à hauteur d'environ 30%) sur les entrées au Cabaret Vert qui se déroulera du 23 au 26 Août 2018.

La Commune achètera des places du Cabaret Vert (FLAP) et les revendra déduction faite d'une participation financière **à tous les Mazurois (à titre exceptionnel encore cette année) domiciliés en résidence principale** sur la Commune de Les Mazures par le biais de la régie de recettes.

Les tarifs proposés seront les suivants :

Pass 4 jours avec camping	80 € (prix public 114€)
Pass 4 jours	70 € (prix public 99€)
Pass 3 jours avec camping	60 € (prix public 85€)
Pass 3 jours	49 € (prix public 70€)
Pass 1 jour avec camping	38 € (prix public 54€)
Pass 1 jour	28 € (prix public 39€)

Pour ce pass la journée doit être déterminée à l'avance (au paiement de la place) soit jeudi 23, vendredi 24 ou samedi 25.

Le Conseil Municipal vote ce point à l'unanimité.

XXIX. Retrait délibération SEPA :

Par délibération n°2018-03 du 05 Février 2018, le Conseil Municipal a désigné Mme Elisabeth BONILLO DERAM, déléguée titulaire, et M Benoît DIDIER, délégué suppléant, pour représenter la Commune au sein du SEPA.

Par courrier en date du 20 Mars dernier, le bureau du contrôle de Légalité de la Préfecture, demande aux élus le retrait de cette délibération (point SEPA) au motif que seul le comité syndical du SEPA doit désigner ses délégués (article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par conséquent, le Conseil Municipal à l'unanimité, retire cette nomination.

XXX. Inauguration Bibliothèque :

Les travaux d'aménagement de la bibliothèque communale sise au 5bis Place de la Fontinette sont pratiquement achevés. L'inauguration officielle est programmée pour le Vendredi 20 Avril 2018 à 18 h 00. Une matinée porte-ouverte est également programmée le Samedi 21 Avril de 10 h à 13 h pour tous les Mazurois.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. PERIGNON Claude, Maire-Adjoint, décide, à l'unanimité, de nommer cette nouvelle structure « l'@strolabe ».

XXXI. Révision allégée PLU de ROCROI :

Par courrier en date du 27 Février 2018, et conformément aux articles L132.7 et 132.12 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire de ROCROI sollicite le Conseil Municipal pour savoir si les élus souhaitent être associés à la révision allégée du PLU de la Commune de ROCROI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. DIDIER Benoît (titulaire) et Mme BONILLO DERAM Elisabeth (suppléante) pour représenter la Commune de LES MAZURES aux travaux de révision.

XXXII. Communication diverses :

- Remerciements de l'association Sangliers 4X4 pour le bon accueil lors du passage de l'European Jeepers Jamboree 2017.
- Madame le Maire rend compte aux élus des déclarations d'intention d'aliéner signées pour lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation :
 - Parcelle C 1243 pour 584 m2 (la Commune ne préempte pas),
 - Parcelle C 1244 pour 604 m2 (la Commune ne préempte pas),
 - Parcelles C 424, 374 et 375 pour 4201 m2 (la Commune ne préempte pas),
 - Parcelles C 1373 et 2100 (ex C 1374) pour 50 m2 (la Commune ne préempte pas).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.